Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-262200496-20261014-20260310-DE

MAIRIE DE PLEUBIAN
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PLEUBIAN

Séance du 14/10/2026

L'An deux mil vingt-six, le quatorze octobre à dix-sept heures trente, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de PLEUBIAN, légalement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN

Présents : **G.LE BRIAND, AM.BROUDIC, M.KERGALL, F.AMBERT, I.LE CORRE, F.TILLY, V.CORLOUER, M.HAMON, G.MENGUY, C.MEUDAL, L.PARANTHOEN,**
Excusés : **JY.RALON, , A.LE MORVAN**
Secrétaire : **F.AMBERT**

Adhésif pour vitres (1.1)

Le CCAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Considérant les problèmes de températures estivales rencontrées l'été 2026,
Considérant qu'il convient d'investir dans des adhésifs pour les vitres afin de faire baisser les températures à l'intérieur de la résidence du Launay,

Vu la proposition de la société DECOGRAPH,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de faire l'acquisition d'adhésif pour les vitres pour :
  - Salle animation
  - Cuisine thérapeutique
  - Cuisine
  - Portes alligator pour **un montant total de 4 200 € TTC,**

- Dit que la dépense sera imputée en investissement selon la répartition suivante :

- Budget EHPAD, opération 9 « agencement autres services », chapitre 21 et article 2153 pour un montant de 4 200 €

- Dit que la durée d'amortissement est de 5 ans

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Le Maire, Président du C.C.A.S.
Gilbert LE BRIAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PLEUBIAN